

Conseil Municipal du 8 juillet 2025

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Eva GIGAN, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Alexandra AZZOPARDI, Vincent DECORDE, Stéphanie BRUN, Jean-Michel MAZIER

Étaient excusés : Maxime TROMPIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL

Secrétaire de séance : Eva GIGAN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juin 2025

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 juin 2025.

B- Communications diverses :

1. Délibération votée au conseil métropolitain du 30 juin : « gratuité » des transports en commun, y compris Filo'r et transports scolaires, pour les jeunes de moins de 18 ans à compter du 1^{er} septembre.

Les objectifs de cette mesure sont :

- d'alléger le poids financier des transports en commun pour les familles
- favoriser les alternatives à la voiture individuelle en incitant les jeunes générations à adopter l'usage des transports en commun.

Pour rappel, « gratuités » mises en place depuis 2020 :

- lors des pics de pollution
- les samedis
- les jours de match à la patinoire ou au stade Diochon
- des événements particuliers (derniers en date : Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen, passage du Tour de France)

2. Consommation de la fontaine à eau mise à disposition par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion de Festiv'Halle.

261 litres ont été consommés, ce qui représente l'équivalent de 522 contenants de 50 Cl et 11 kilos de plastique économisé.

L'analyse de cycle de vie d'une petite bouteille d'eau démontre que pour sa fabrication et son transport, elle demande le double d'eau que sa contenance.

L'eau de la Métropole Rouen Normandie est garantie sans risque pour la santé car filtrée et contrôlée à de multiples étapes de sa production, elle est de très grande qualité.

A titre d'exemple, à l'usine de potabilisation de La Jatte à Rouen, l'eau subit une ultra filtration. C'est-à-dire qu'elle passe par des membranes perforées d'un diamètre de 10 000 fois plus petits que les pores de la peau. Ce qui permet de retenir l'essentiel des polluants.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Approbation du schéma d'aménagement et faisabilité de l'implantation d'un habitat participatif

Suite à l'acquisition par la commune le 7 octobre 2013 d'un terrain d'une superficie de 6 250 m², parcelles OA1095 et OA1123, en l'état de friche, situé 187 rue de Bimare à Roncherolles-sur-le-Vivier, la commune a engagé une réflexion en vue d'y créer un nouveau quartier d'habitat. Ce terrain fait l'objet d'une OAP, dans le PLUI voté le 17 février 2020, englobant quatre parcelles privées, OA 359, OA 1118, OA 1119 et OA 1151. L'OAP a pour objectif d'orienter le foncier vers l'habitat en densifiant le bourg tout en diversifiant le parc résidentiel de la commune. A l'occasion du marché d'assistance d'ouvrage lancé par la Métropole fin 2023, la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier a bénéficié en 2024 d'un accompagnement en Maîtrise d'ouvrage par la Métropole Rouen Normandie. Cet accompagnement a permis de lancer la phase initiale de réflexion et de rédaction du cahier des charges d'un projet d'habitat participatif en plein cœur du bourg.

Le Conseil municipal a décidé le 13 mars 2025 de confier à VE2A et HDID les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour établir le schéma d'aménagement et la faisabilité de l'implantation d'un habitat participatif. La première phase du projet d'habitat participatif est prévue sur les parcelles appartenant à la commune conformément à l'OAP. La commune envisage pour le moment de n'urbaniser que cette phase 1, dont elle est propriétaire et qu'elle maîtrise pleinement. Les règles d'urbanisme appliquées sont celles du PLUI en vigueur, et au minimum, l'urbanisation de cette zone de friche devrait être maintenue dans la révision du PLUI attendu aux alentours de 2027.

Le schéma d'aménagement global permet d'établir un plan programmatique cohérent avec l'OAP, en affinant la programmation et l'implantation des bâtiments. Il vient ainsi confirmer l'intégration du projet d'habitat participatif sur la phase 1, tout en précisant et encadrant les programmes et implantations souhaités sur les terrains maîtrisés par la commune.

Considérant la réunion publique, les ateliers de travail avec le collectif et les habitants pilotés par l'AMO, Vu le projet de schéma d'aménagement et faisabilité de l'implantation d'un habitat participatif annexé à la délibération ;

Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le schéma d'aménagement et faisabilité de l'implantation d'un habitat participatif sur les parcelles OA1095 et OA 1123.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Gilbert DECOODT

Tarifs des concessions au cimetière

Gilbert DECOODT présente les tarifs pour les concessions et autres services au cimetière.

	<i>Adultes</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>
<i>Concession</i>	<i>1 corps</i>	<i>176 €</i>	<i>275 €</i>
	<i>Droits de superposition</i>	<i>50 €</i>	<i>50 €</i>
<i>Renouvellement De concession</i>	<i>1 corps</i>	<i>176 €</i>	<i>275 €</i>
	<i>Droits de superposition</i>	<i>50 €</i>	<i>50 €</i>

Enfants	15 ans	30 ans
Concession	100 €	150 €
Renouvellement concession	100 €	150 €

Columbarium	15 ans/1 urne	30 ans/ 1 urne	15 ans/ urne supplémentaire	30 ans / urne supplémentaire
1 case	320 €	490 €	120 €	210 €
Renouvellement case	320 €	490 €	120 €	210 €

Caveau provisoire mise à disposition 3 mois	30 €
Renouvellement 3 mois	30 €
Séjour tarif journalier dès le 1^{er} jour dans le caveau provisoire	2 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les tarifs des concessions du cimetière.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Vu la mission de lecture publique confiée aux bibliothèques par la loi qui vise à « Garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ».

Considérant que pour mener à bien cette mission, la bibliothèque municipale de Roncherolles-sur-le-Vivier :

- Propose à la consultation sur place ou au prêt des collections de documents ;
- Propose des actions de médiation culturelle qui s'adressent à l'ensemble des publics ;
- Offre des services et des outils en lien avec sa mission ;

Considérant qu'il est également acté que la bibliothèque municipale est un service public dont la gestion est assurée par la commune. L'activité courante du service est assurée par une équipe de bénévoles.

Considérant que dans le cadre de l'évolution du fonctionnement de la bibliothèque municipale, un règlement intérieur nécessite d'être adopté en conseil municipal,

Madame Monique PILLUT-BOISSIERE propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique PILLUT-BOISSIERE remercie au nom du Conseil municipal, l'équipe de Pavillon-s Témoin-s pour leurs présences sur la commune, ainsi que les agents, les élus et les habitants qui ont participé aux animations, sans oublier la Métropole Rouen Normandie qui a proposé la commune.

Dates à retenir :

jusqu'au 11 juillet : résidence d'artistes avec Pavillon-s Témoin-s - dernière semaine (voir programme)

Vendredi 18 juillet : 9h en mairie, mariage
14h écoquartier, visite dans le cadre du DDTour pour un groupe d'élus de la Communauté de Communes Roumois Seine

Samedi 19 juillet : 14h départ de la Halle, balade herboristerie organisée par la Commission environnement

Mardi 26 août : 18h30 en mairie, réunion commission environnement

Samedi 30 août : 12h en mairie, mariage

Lundi 1^{er} septembre : rentrée scolaire

Jeudi 4 septembre : 9h/12h au 108, atelier dans le cadre de la COP Rouen 2030

Vendredi 5 septembre : 14h30 à l'Hôtel de Région, présentation des nouveaux travaux du GIEC Normand

Vendredi 12 septembre : 18h30 en mairie, rencontre avec les nouveaux habitants

Samedi 13 septembre : 14h au centre bourg, forum des associations
12h30/18h30 au centre bourg, marché des producteurs organisé par Les Ronches

Mardi 16 septembre : de 10h15 à 13h aux écoles, rencontres avec la Direction de l'Environnement du Département 76 pour la valorisation de la cour des écoles (élus, service périscolaire, enseignants, élèves)
17h30 en mairie, réunion du comité de rédaction des Ronches

17 septembre : réunion commission mobilités MRN

Jeudi 18 septembre : 18h à La Pépinière, réunion de préparation du « Jour de la Nuit »

Vendredi 19 septembre : après-midi « les enfants du patrimoine » avec les écoles, organisée par la Métropole Rouen Normandie
18h30 aux jardins familiaux, rencontre des jardiniers et de la commission jardin

Mardi 23 septembre : 19h en mairie, Conseil municipal suivi d'un Bureau municipal

Samedi 27 septembre : 10h à la salle La Grange, atelier n°3 du projet habitat participatif
14h à la salle La Grange, Journée Portes Ouvertes organisée par le réseau
Habitat Participatif Normand

Lundi 29 septembre : 17h puis 18h au Pavillon des Transitions, Bureau métropolitain suivi du Conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.